



## Quelles vocations pour les friches urbaines ?

La thématique des friches urbaines occupe désormais une place majeure dans la politique urbaine. Malgré des noms ou des définitions diverses, des caractéristiques communes émergent : elles sont dépourvues d'usage officiel, elles sont temporaires et situées en zone urbaine. Cela permet de retrouver des friches urbaines dans toutes les villes quelle que soit leur typologie.

Un premier constat peut être dressé : dans un contexte de croissance urbaine, les friches sont généralement destinées à être bâties alors que dans un contexte de désurbanisation, la quantité de friches s'accroît de manière continue. Cette dynamique opposée partage néanmoins une problématique commune : la question de la vocation des friches urbaines est le plus souvent éludée. Soit la friche est destinée à du bâti à cause de pression foncière et de limitation d'étalement urbain soit elle est destinée à tout autre forme tant qu'elle est résorbée mais sa vocation n'est jamais interrogée.

Or la vocation des friches urbaines semble être le point primordial à aborder sur la question du traitement des friches urbaines. Vocation qui peut se décliner en trois axes de réflexion :

Usages informels et représentation pour les habitants ;

Réservoir de biodiversité ;

Place dans l'évolution des villes : enjeux fonciers et urbanistiques.

L'intervention se déroulera sous la forme d'un atelier se concentrant sur un seul axe afin de faire émerger des idées communes sur la vocation des friches.

À consulter en amont : connaissances générales et basiques sur les friches urbaines

Connaissances sur l'un des trois sujets suivants : sociologie, biodiversité, urbanisme

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville. Chargée notamment d'animer les services de l'État sur ce sujet, la DREAL a pour rôle de faciliter l'action des services départementaux de l'État sur la question de la limitation de la consommation d'espace et la mise en œuvre du zéro-artificialisation nette.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-SECLAT>

Lundi 25 à 11h30

Atelier

Milieux et espèces  
terrestres

Friches  
Renouvellement urbain  
Biodiversité en ville  
Étalement urbain  
Foncier

Intervenant(s) : **Yvan  
PERROUX**

DREAL Hauts-de-  
France, Service ECLAT

